

Aux organisateurs de manifestations culturelles qui souhaitent utiliser les églises

Toutes sortes de demandes parviennent aux curés de paroisses pour organiser dans les églises des manifestations culturelles (concerts, expositions, conférences, visites guidées ou autres). Mgr Turini a publié le 2 janvier 2007 une note à l'attention des curés et doyens qui demeure une référence pour comprendre "l'affectation" des églises et chapelles communales au culte catholique. Elle rappelle quelques aspects de la loi française qui a fait des communes les propriétaires des églises et des chapelles et précise la responsabilité propre des communes propriétaires et des paroisses affectataires dans l'utilisation des lieux de culte selon le droit.

Adressée aux prêtres affectataires des églises et chapelles, puis diffusée largement auprès des organisateurs de concerts, cette note a pu quelquefois être comprise de manière négative. J'entends différentes objections : pourquoi les curés semblent-ils crispés sur leur pouvoir de refuser une manifestation culturelle ou de censurer les programmes ? les paroisses n'ayant pas les moyens d'entretenir les églises, les collectivités en portent la plus grosse charge, aussi, ne pourrait-il y avoir une affectation partagée ? de quel droit une paroisse peut-elle demander une participation aux frais ? ne faudrait-il pas désaffecter les églises qui ne servent pas ou très peu ?

Je souhaite apporter quelques réponses à ces objections.

1. Les édifices culturels et la culture.

Les églises ont été construites pour rassembler le peuple autour du Christ et elles ne sont pas des salles culturelles. Cela dit, leur beauté, les nombreux trésors qu'elles abritent ainsi que l'immense patrimoine musical chrétien montrent que la foi de l'Église intègre volontiers des éléments de culture profane, les oriente, les approfondit ou en tire un éclairage pour mieux comprendre et vivre de la Parole de Dieu. Tout ce qui est beau et élève l'homme rend gloire à Dieu.

Il est donc clair que **l'Église regarde avec un *a priori* favorable toute expression humaine de qualité, qui recherche le beau, le vrai et le bien.**

L'accueil des expressions culturelles (musique, arts plastiques, danse ou autres) ne peut pourtant pas se faire sans discerner ce qui est approprié et respectueux dans une église ou une chapelle. Il n'échappe à personne que notre époque véhicule toutes sortes d'expressions dont beaucoup sont issues plus ou moins directement de la chrétienté, d'autres ont des origines diverses tout à fait respectables et belles, mais aussi certaines expressions artistiques actuelles s'opposent volontairement ou pas au christianisme, à sa croyance ou à son sens de l'homme et du beau. Ouverte au monde, l'Église est prête à entrer en dialogue avec tous et n'a pas peur des caricatures. Mais entendre ou voir certaines choses dans ou sur les murs d'une église blesse les croyants et ne peut être accepté. Nous avons bien conscience que le caractère sacré d'un lieu de culte n'est pas facile à reconnaître pour tous nos contemporains. D'ailleurs, la notion de sacralité est questionnée par

certains. Mais le respect des diverses croyances religieuses est inscrit dans notre Constitution. Chaque religion a son rapport propre au sacré et aux lieux de culte. Les chrétiens ont le devoir de dire ce qui est pour eux acceptable dans leurs lieux de culte et ce qui ne l'est pas. Personne ne peut le dire à leur place.

2. Un attachement très large aux églises comme lieux de culte.

Le caractère sacré d'une église est aussi perçu par beaucoup de non-croyants. Quelles que soient leurs religions ou leurs convictions, les habitants de nos quartiers et de nos villages voient les valeurs symboliques et culturelles fortes des églises. Beaucoup expriment leur grand attachement aux églises et aux chapelles. En témoignent de nombreuses associations qui se préoccupent de la restauration d'une église. Associations au sein desquelles des chrétiens, en collaboration avec d'autres habitants et en lien avec les collectivités, investissent beaucoup d'énergie pour réaliser des travaux, monter des dossiers et récolter des fonds.

Il y a parfois une ambiguïté lorsque certaines associations sont tentées de s'approprier l'église après y avoir beaucoup œuvré. Par nature, l'église n'appartient pas aux hommes mais elle est construite par les hommes dans un esprit de détachement et de gratuité pour une œuvre qui les dépasse (l'œuvre de Dieu si l'on est croyant). L'efficacité matérielle est importante pour que nos églises tiennent debout, mais la technique ne suffit jamais à humaniser la vie sociale. Les hommes ont aussi besoin d'un peu de gratuité et de beauté. La gratuité et le beau humanisent profondément l'action et ce principe rappelle qu'il n'est pas légitime de s'accaparer une église, même si l'on a beaucoup investi dans sa rénovation. L'affectataire, de son côté, sait qu'il n'a ni choisi ni mérité sa responsabilité et, pendant la durée de sa mission, il l'assume dans un esprit de service, en vue du bien de tous et pour la plus grande gloire de Dieu.

Beaucoup de personnes très diverses sont touchées et reconnaissantes de voir que l'Église catholique continue de garder vivant ce patrimoine. Peu d'édifices anciens n'ont jamais changé de destination. Dans une église, se fait encore aujourd'hui ce pour quoi elle a été bâtie : le rassemblement du peuple croyant, la prière, l'écoute de la Bible et la célébration des sacrements. Nous ne pouvons oublier que ceux qui ont bâti ces édifices l'ont fait pour que soit célébrée la louange du Christ à Dieu le Père. Que l'on soit croyant ou non, voir se perpétuer cette intention et vivre cet héritage ne peut laisser indifférent. Le respect pour l'intention des bâtisseurs, tant que cela est possible, a une valeur universelle qui interdit tout accaparement individualiste.

Pour tous, l'église d'une ville, d'un quartier, d'un village est un lieu de mémoire et de paix. C'est un symbole positif, un encouragement pour toute la collectivité à s'ouvrir à la dimension spirituelle et intérieure de l'être humain.

Les églises sont par principe ouvertes à tous, même si parfois la porte doit rester fermée pour raison de sécurité. Pour l'ensemble des visiteurs, elles ont une valeur patrimoniale et culturelle très importante. Toute personne respectant le caractère du lieu, quelle que soit sa propre recherche spirituelle, doit pouvoir venir y prier ou méditer.

3. Activités culturelles locales et projets culturels professionnels.

Promouvoir des œuvres caritatives ou des associations locales peut très bien s'accorder avec le projet missionnaire d'une paroisse.

L'Église est ainsi heureuse quand elle peut favoriser la vie culturelle que portent beaucoup d'associations locales de manière très belle. Beaucoup de chrétiens y sont d'ailleurs investis.

Même si juridiquement la responsabilité de l'affectataire est la même, on ne peut traiter de la même manière l'accueil d'une petite chorale locale et celui d'un grand orchestre professionnel ou d'un festival très fréquenté (pour prendre des exemples extrêmes et sachant qu'il existe une gamme très variée dans le monde de la culture). On peut se demander parfois si certains organismes qui promeuvent des spectacles ne cherchent pas à venir dans une église seulement pour économiser le coût de la location d'une salle de spectacle et accroître la recette. La proposition d'une participation à la vie de la paroisse est une manière claire de reconnaître la spécificité du lieu où l'on se trouve.

Lorsqu'il s'agit d'un programme de musique sacrée, la cohérence du projet artistique avec le choix du lieu devient évidente. Il est généralement souhaitable qu'un concert dans une église propose une part importante de répertoire sacré. Ce point souvent délicat doit faire l'objet d'une discussion avec le curé du lieu. Le programme doit, dans tous les cas, être respectueux du caractère sacré du lieu.

Lorsqu'il peut exister des synergies et des langages communs, il est souhaitable d'élaborer un projet de concert, d'exposition ou de conférence en partenariat avec le curé. Par exemple, pour un concert de musique sacrée, le programme distribué au public gagne à présenter la traduction des textes chantés et quelques clés pour expliquer le sens de ce qui est exprimé et qui a inspiré le compositeur. L'expérience montre qu'un "décodage" est souvent apprécié : la culture théologique et spirituelle d'un prêtre peut y aider.

L'anticipation et la rencontre personnelle sont toujours plus fécondes que les demandes urgentes par téléphone ou email.

Discerner l'opportunité d'une activité culturelle dans une église demande de tenir compte des intentions des organisateurs, de leur projet culturel et social. Cela fait partie de la charge pastorale d'un curé, autant que de sa responsabilité juridique selon la loi française.

Chaque fois que c'est possible, il est donc souhaitable que le curé ou une personne déléguée par lui, exprime en quelques mots des souhaits de bienvenue aux artistes et à leur public et témoigne de l'implication de l'Église dans la promotion de la culture. Ceci sans aucun objectif de prosélytisme mais dans le but de mettre tout le monde à l'aise, de favoriser une relation saine, basée sur l'estime réciproque entre l'Église et l'ensemble des acteurs de la manifestation culturelle.

4. L'entretien et la restauration des églises.

Les chrétiens habitent les églises et y prient régulièrement. Quelques centaines de concerts se tiennent chaque année dans des églises du Lot mais plus de douze mille célébrations liturgiques (messes, funérailles, mariages, baptêmes, etc.) y rassemblent dans la même période un nombre incalculable de personnes. Même si les églises les plus isolées sont moins utilisées elles sont généralement aussi les moins demandées pour les activités culturelles. La désaffectation de certains lieux de cultes inutilisés n'est pas exclue par principe (deux cas ces trois dernières années dans le Lot) mais elle ne se généralisera pas (ce serait perçu comme une désespérance injustifiée). L'entretien du mobilier, le nettoyage habituel, la vigilance sur les problèmes d'incivilité, l'ouverture et la fermeture sont normalement assurées par les permanents et les bénévoles des paroisses, mais il est vrai que dans quelques bourgs très dépeuplés il est parfois difficile de trouver des personnes disponibles.

Pour certaines petites communes, les églises ou chapelles qui sont une part importante du patrimoine et font l'identité du village, sont aussi une lourde charge. Les chrétiens sont d'autant plus reconnaissants de l'implication forte de la plupart des communes, avec l'aide des collectivités et organismes de protection du patrimoine, dans le maintien en état ou la restauration des églises.

Là aussi, nous sommes heureux d'être associés (comme le droit le demande), à la définition des projets de restauration, spécialement la restauration intérieure ou parfois à la création de vitraux, de bas-reliefs ou de fresques et plus encore en ce qui concerne la réaménagement d'un chœur ou d'un autel.

5. Qu'est-ce qu'une église pour un catholique ?

Enfin, dans le but de rendre compte en transparence de ce qui a du prix à nos yeux, rappelons brièvement ce qu'est une église ou une chapelle pour les fidèles de l'Église Catholique.

Elles sont le lieu privilégié du rassemblement pour la prière et les célébrations liturgiques : messes, baptêmes, mariages, enterrements, pèlerinages, prières personnelles...

Les catholiques célèbrent sur l'autel l'amour total du Christ qui se donne en vue du salut du monde. L'autel est le point focal de l'édifice, le cœur de la liturgie de l'Église. Et en dehors des célébrations, les catholiques adorent et confessent la Présence Réelle permanente du Christ dans le tabernacle qui devient donc le lieu sacré par excellence. Cette Présence est normalement signalée par une veilleuse.

Dans les églises, même les jours où il n'y a pas de prêtre ni de diacre présent, même en petits nombres, les chrétiens et toutes les personnes de bonne volonté peuvent se réunir pour prier, écouter la Parole de Dieu en lisant la Bible avec foi et en repartir motivés pour se mettre au service du bien commun.

Bien des œuvres d'art présentes dans les églises représentent une scène biblique ou la vie d'un saint. Nous continuons d'expliquer aux enfants mais aussi aux personnes de passage quand un accueil touristique peut être organisé, la signification de tel ou tel objet, son usage pour la liturgie, ce à quoi il peut nous faire réfléchir pour éclairer notre vie quotidienne. Pareilles explications laissent libres les auditeurs et leur permettent de décrypter le sens de ce qu'ils voient, qui fait référence à la foi et permet à ceux qui le souhaitent d'en apprécier l'intérêt.

Espérant que ces quelques précisions contribueront à un dialogue fécond entre les organisateurs de manifestations culturelles et les paroisses du Lot, je vous assure de ma prière et de mes encouragements pour que votre contribution à la beauté, à la culture et au lien social porte tous les fruits dont nos contemporains ont besoin.

+ Laurent Camiade
Evêque de Cahors